

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Conditions Générales de « IT HOME », Décoratrice d'intérieur, hébergée juridiquement par ALTER BATIR, société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée, SIRET 491 419 107 00033, code APE :4399C, TVA intra : FR20491419107 et dont le siège social se trouve 11 rue de l'Escaut à Paris 9ème.

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de « IT HOME » et de son client dans le cadre de la vente des marchandises ou de prestations suivantes :

- Ventes d'éléments de décoration indiquées sur le devis et acceptées par le client
- Visite Conseil
- Dossier d'intérieur
- Coordination et suivi de chantier
- Home staging
- Accompagnement shopping

#### **ARTICLE 1: Commande**

#### 1.1: Acceptation et champ d'application

Toute commande de marchandises et/ou des services implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, sauf négociation de conditions entre les parties.

Tout client de IT HOME reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec IT HOME. Toute signature d'un devis IT HOME vaut acceptation des présentes conditions.

Le devis précisera les références des marchandises et/ou services commandés, leur nature, leur quantité, délai de livraison et modalités de paiement.

#### 1.2: Annulation, report et modification de la commande

Les termes des commandes transmises à « IT HOME» sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part. Dans cette hypothèse, « IT HOME » ne sera pas tenue au respect des délais initialement convenus

Une fois le dossier « Visite conseil », « Dossier d'intérieur » ou « Home staging » remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer à IT HOME des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de IT HOME, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client.

#### 1.3: Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande complémentaire à « IT HOME », sans avoir procédé au paiement de la commande précédente, « IT HOME » pourra refuser d'honorer la commande, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

# 1.4 : Droit de rétractation

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un délai de sept jours pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de IT HOME.

Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante : IT HOME, 12 Rue Notre Dame des Champs 75006 Paris.

Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux particuliers.

#### ARTICLE 2 : Responsabilité

Lorsque IT HOME intervient sur la coordination des réalisations, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. IT HOME n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle.

Son intervention consiste à mettre en relation son client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration, et du bâtiment. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire, IT HOME dégageant sa responsabilité sur le choix du prestataire sélectionné par le client,

IT HOME est mandaté par son client pour assurer à sa place le suivi des réalisations auprès des différents prestataires. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, etc...). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé.

IT HOME recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978.

# ARTICLE 3 : Illustrations et Autorisation de reproduction

Nous faisons nos meilleurs efforts pour illustrer nos propositions afin de vous donner un aperçu réaliste des services proposés. Nous vous précisons toutefois, que les photos, images et représentations graphiques figurant dans notre site Web ou sur nos documents commerciaux sont simplement illustratives de nos services et non contractuelles. IT HOME est propriétaire des croquis, visuels et illustrations réalisés dans le cadre de ses prestations sur l'habitat du client, ou tout autre lieu d'intervention.

Le client autorise IT HOME, via l'acceptation de ces CGV, à la prise de photos de votre intérieur avant et après la réalisation de la prestation de IT HOME à des fins promotionnelles. IT HOME pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir en gardant cependant la confidentialité quant aux lieus et au propriétaire de ceux-ci

## ARTICLE 4: Livraison de marchandises

#### 4.1 : Délais de livraison

Lorsque nos prestations incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels retards dans les délais de ces livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de IT HOME.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des marchandises et de l'ordre d'arrivée des commandes. Les retards de livraisons ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations à l'égard de « IT HOME », quelle qu'en soit la cause, et sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

### 4.2 : Modalités de livraison

La livraison est effectuée, soit par la remise directe du produit au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur par « IT HOME ». Dans le cadre d'une remise directe, la livraison fera l'objet de l'émission d'un bon de livraison devant faire l'objet de la signature des deux parties.

#### 4.3: Risques

Le transfert des risques sur les marchandises vendues par « IT HOME » s'effectue à la remise des marchandises au transporteur. Il en résulte que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, auquel il appartient, en cas d'avarie, de perte ou de manquant, de faire toute réserve ou d'exercer tout recours auprès des transporteurs responsables, conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce (Note: non applicable aux transports internationaux).

#### 4.4: Réclamations à réception

Les réclamations sur la non-conformité des marchandises livrées aux marchandises commandées doivent être formulées, par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre contre décharge, quel que soit le manquement du vendeur.

#### ARTICLE 5: Retour de marchandises

Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord écrit entre « IT HOME » et le client.

Toute marchandise retournée sans cet accord sera tenue à la disposition du client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir ou au remboursement de ladite somme.

Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client. Toute reprise acceptée entraînera, après vérification des produits retournés, soit :

- · l'établissement d'un avoir au profit du client
- le remplacement des marchandises
- · le remboursement de ladite somme.

### ARTICLE 6 : Bon de réserves

A l'issue de chaque prestation de coordination de travaux, un bon de réserves devra être signé en deux exemplaires par les deux parties afin que chacune conserve un exemplaire de ce document faisant foi de la réalisation de ses engagements.

#### **ARTICLE 7: Tarifs**

Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée de 30 jours.

Nos marchandises et services sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Les prix s'entendent hors taxe sur la base des tarifs en vigueur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la législation française ou celle du pays importateur ou d'un pays de transit et toute modification de ceux-ci entre la date de commande et celle de la facture sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais de port sont toujours à la charge de l'acheteur, sauf accord écrit du fournisseur.

#### **ARTICLE 8: Facturation**

Tout achat de marchandises et/ou de services fera l'objet d'une facturation qui sera délivrée dès la réalisation de la vente, conformément aux dispositions de l'article L.441-3 du Code de commerce.

La facture émise reprendra l'intégralité des produits ou services fournis.

## ARTICLE 9 : Paiement

#### 9.1 : Modalités

Les règlements seront effectués en respect des délais prévus sur le devis dûment accepté par le client.

Le paiement des prestations de conseil de IT HOME s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) : 50% à la commande, 30% au milieu du book et le solde à la remise du « Dossier d'intérieur » ou « Home staging ».

Lorsque l'intervention de IT HOME consiste en une « Visite Conseil », un « accompagnement shopping », le montant de la prestation est dû pour 50% lors de la réservation et le solde est dû le jour du déplacement au domicile du client. Aucune réserve ne pourra être émise pour le paiement des prestations de conseil conformément à l'article 2 des présentes conditions.

Pour les achats de décoration, le paiement se fait à la commande des différents produits.

Pour toute signature de Dossier d'intérieur ou de « Home staging » à l'issue de la Visite Conseil, celui-ci sera déduit du coût de la prestation, à condition que le devis de book soit accepté dans les 2 mois suivant la réalisation de la Visite Conseil.

Le paiement des prestations de coordination de chantier s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) : 40% à la commande, 30% à mi-réalisation ou mi-chantier et 30% à réception de la prestation. Si le client souhaite émettre des réserves à la réception des travaux, celles-ci devront être précisées sur le bon de réserves (voir l'article 7 des présentes conditions). En aucun cas ces réserves ne pourront bloquer le paiement des 30% dus à la réception de la prestation.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de ALTER BATIR
- Par virement bancaire ou postal stipulant le N° de facture

#### 9.2: Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement, par le client, de pénalités de retard au taux de 10%. En application de l'article L.441-6 du code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit sur simple demande de « IT HOME». En outre, « IT HOME » se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

## ARTICLE 10 : Réserve de propriété

« IT HOME » se réserve la propriété des marchandises ou des services vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts conformément à la loi N° 80.355 du 12/05/1980.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, « IT HOME » pourra reprendre les marchandises ou les dossiers, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à « IT HOME» et les acomptes déjà versés nous resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises ou services dont aura bénéficié le client. Transfert de risques : Les marchandises resteront la propriété d'« IT HOME» jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais le client en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. Le client s'engage, en conséquence à souscrire, dès à présent un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

## ARTICLE 11 : Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de « IT HOME ». Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de notre société et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des marchandises ou dossiers.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre société ou celle de l'un de nos fournisseurs, sous traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

## ARTICLE 12: Assurance

IT HOME bénéficie d'une assurance responsabilité civile et professionnelle, provenant d'ALTER BATIR, société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée, SIRET 491 419 107 00033, qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des clients, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité de prestataire de services. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

# ARTICLE 13 : Protection de vos données personnelles (C.N.I.L)

Parmi les informations que nous sommes amenés à vous demander, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation de nos prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux vous satisfaire en répondant de manière plus personnalisée à vos attentes. Ces données sont collectées par IT HOME, enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le but du traitement de votre commande. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à : IT HOME, 12 rue Notre Dame des Champs 75006 Paris, ou en envoyant un e-mail à : contact@ithome.fr.

## ARTICLE 14: Propriété intellectuelle

IT HOME est une marque déposée à l'INPI. La structure générale, ainsi que tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies ou tout autre contenu diffusés sur le site Web de IT HOME ou sur tout autre support font l'objet d'une protection au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle et sont la propriété de IT HOME. En conséquence, et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation pour un usage privatif est autorisée, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires applicables plus restrictives. Toute reproduction totale ou partielle de ce site ou d'un de ses éléments sans autorisation expresse et préalable de IT HOME est interdite. Toute représentation, altération, modification ou reproduction de ce site, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.

## ARTICLE 15 : Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles sera régie exclusivement par la loi française.

IT HÓME est une entreprise de droit français. La loi applicable à nos relations contractuelles avec nos clients est la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de la société IT HOME, i.e. le Tribunal de commerce de Paris. Les présentes conditions de vente, réalisées à Paris, s'appliquent à compter du 23 janvier 2014.